

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 Mars 2010**

\*\*\*\*\*

L'an deux Mille dix, le **9 Mars** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

**Date de convocation : 2 Mars 2010**

**Etaient présents** : ARGOUARC'H Frédérique - BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique - CORNE André - CUDON Françoise - FITAMANT Georges – GAUBERT Louis - HERVET Claude – JEHANNO Claude - LE GOFF Bernard – LE MARRE Armel - LE NAOUR Elise - PERRON Françoise – RICHARD Magali – ROBET Jean-Noël - ROLLIN Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

LE NIGEN Michel qui donne procuration à COLAS Roger

***Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD***

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 8 Décembre 2009
2. Avenant Contrat affermage eau potable : traitement des surconsommations consécutives aux fuites après compteurs
3. Comptes de gestions 2009
4. Comptes administratifs 2009
5. Affectations des résultats
6. COCOPAQ : Rapport d'activité 2008
7. Intégration au SITER de la Commune de REDENE
8. Avenant convention «dispositif d'interventions d'initiation au breton dans les écoles primaires publiques »
9. C.A.E « Passerelle »

### **1 - Approbation compte-rendu de la réunion du 8 Décembre 2009**

Le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

### **2 Avenant contrat affermage eau potable : traitement des surconsommations consécutives aux fuites après compteurs**

VEOLIA propose au Conseil Municipal un avenant au contrat d'affermage concernant le traitement des surconsommations consécutives aux fuites après compteurs.

Après étude de la proposition, le Conseil Municipal décide de reporter cette question à une prochaine réunion.

### **3.- Comptes de gestion 2009**

(Affiché en Mairie le 12/03/10 – Visé par la Préfecture le 15/03/2010)

Les comptes de gestion pour le budget principal et les budgets annexes Eau potable, Assainissement et Transport scolaire sont présentés à l'assemblée.

BUDGET	Résultat de clôture 2009		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	292 368.06	82 590.12	374 958.18
EAU POTABLE	6 391.66	10 628.36	17 020.02
ASSAINISSEMENT	24 050.50	- 4 597.36	19 453.14
TRANSPORT SCOLAIRE	5 462.23	21 634.43	27 096.66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion.

### **4 - Comptes administratifs 2009**

(Affiché en Mairie le 12/03/10 – Visé par la Préfecture le 15/03/2010)

M. André CORNE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2009.

Après la présentation des comptes du budget général et des budgets annexes, le Maire se retire au moment du vote.

#### **BUDGET GENERAL COMMUNE**

Fonctionnement	Excédent	+292 368.06 €
Investissement	Excédent	+82 590.12 €
Résultat Global	Excédent	+374 958.18 €

Le Compte administratif du BUDGET GENERAL COMMUNE est adopté par 17 Voix Pour.

#### **BUDGET EAU POTABLE**

Fonctionnement	Excédent	+ 6 391.66 €
Investissement	Excédent	+10 628.36 €
Résultat Global	Excédent	+17 020.02 €

Le Compte administratif du BUDGET EAU POTABLE est adopté par 17 Voix Pour

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement	Excédent	+24 050.50 €
Investissement	Déficit .....	...-4 597.36 €
Résultat Global	Excédent .....	...+19 453.14 €

Le Compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT est adopté par 17 Voix Pour

#### **BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE**

Fonctionnement	Excédent .....	..+5 462.23 €
Investissement	Excédent .....	+ 21 634.43 €
Résultat Global	Excédent .....	...+ 27 096.66 €

Le Compte administratif du BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE est adopté par 17 Voix Pour

## **5 - Affectations des résultats d'exploitation 2009**

(Affiché en Mairie le 12/03/10 – Visé par la Préfecture le 15/03/2010)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des résultats des comptes administratifs 2009 d'affecter les résultats suivants :

### **BUDGET GENERAL COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement 2009 :	+ 292 368.06 €
Solde d'exécution d'investissement :	+ 85 290.12 €
Restes à réaliser en dépenses :	574 100.00 €
Restes à réaliser en recettes :	174 980.00 €

Affectation de :

- 270 000,00 € en réserve au compte 1068 en section d'investissement
- 22 368.06 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement 2009 :	24 050.50 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 4 597.36 €

Affectation de :

- 14 000.00 € en réserve au compte 1068 en section d'investissement
- 10 050.50 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

### **BUDGET EAU POTABLE :**

Excédent de fonctionnement 2009	6 391.66 €
Solde d'exécution d'investissement :	10 628.36 €

Affectation de :

- 6 391.66 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

### **BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE :**

Excédent de fonctionnement 2009 :	5 462.23 €
Solde d'exécution d'investissement :	21 634.43 €

Affectation de :

- 5 462.23 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

---

## **6- COCOPAQ : Rapport d'activité 2008**

(Affiché en Mairie le 12/03/10 – Visé par la Préfecture le 15/03/2010)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé a établi son rapport annuel d'activités 2008 et l'a transmis pour information aux divers Conseils Municipaux des Collectivités adhérentes.

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est approuvé par le Conseil Municipal par 19 Voix pour.

---

## **7- Intégration au SITER de la Commune de REDENE**

(Affiché en Mairie le 12/03/10 – Visé par la Préfecture le 15/03/2010)

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de traitement des Eaux Résiduaires (SITER) lors de la séance du 9 Février 2010 a approuvé l'adhésion de la Commune de REDENE au SITER.

Il appartient aux Communes membres de délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 Voix pour, émet un avis favorable à l'intégration de la Commune de REDENE au SITER.

## **8 - Avenant convention « disposition d'interventions d'initiation au breton dans les écoles primaires publiques »**

*(Affiché en Mairie le 12/03/10 – Visé par la Préfecture le 15/03/2010)*

Concernant le financement des interventions d'initiation au breton à l'école publique, de nouveaux marchés ont été passés à la rentrée scolaire à des conditions financières différentes des marchés précédents, aussi la convention entre le Conseil Général et l'association MERVENT doit être actualisée par la signature d'un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, et autorise le Maire à signer l'avenant.

---

## **9 - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE « passerelle »)**

*(Affiché en Mairie le 12/03/10 – Visé par la Préfecture le 15/03/2010)*

Le maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau contrat aidé, « le CAE Passerelle » est proposé aux collectivités territoriales.

Ce contrat est proposé à un jeune de 16 à 25 ans, pour lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle dans les métiers offrant des débouchés dans le secteur concurrentiel. Durée du contrat : 1 an.

L'Etat prend en charge 90% du salaire au SMIC et l'embauche ouvre droit à des exonérations de charges sociales et fiscales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de mettre en place deux « CAE Passerelle ».

- Un contrat « espaces verts » 35H Semaine.
- Un contrat « animation » 20H Semaine.

Rémunération : SMIC.

---

Le Maire

La secrétaire  
Magali RICHARD

Les membres du  
Conseil Municipal